

SEMBLANÇAY

Les réseaux se mettent en conformité

Le conseil municipal de Semblançay s'est tenu lundi 31 août, sous la présidence de la maire, Valérie Boivinet.

Décisions du maire. L'acquisition de la licence Microsoft pour douze postes est actée pour 1.014,76 €. Un projet est en cours pour le sondage des sols pour le futur préau à hauteur de 2.500 €. Des jardinières d'entrée de ville décoreront le Serrain pour 800 € ainsi que deux arbres pour 844 €. Les réseaux seront remis en conformité pour 2.752,33 € ainsi que la station d'épuration de la Renardière pour 4.460 €. Le poste de relevage principal sera remis aux normes pour 7.171 €.

Assainissement. Christian Le Garrec, adjoint à la voirie, apporte des précisions : « *Le capteur de relevage, qui sera dans un futur proche connecté, permet de contrôler le volume des eaux usées déversé dans la Choisille et d'en informer les autorités compétentes.* »

Cour oasis. Une demande de subvention auprès du conseil départemental sera sollicitée pour la construction d'un préau estimé à 107.100 € HT (128.520 € TTC).

Ressources humaines et rentrée scolaire. Anne-Sophie Wilsch, adjointe, souligne l'aide apportée par les élus, en septembre, pour soutenir l'équipe scolaire dans l'accueil et pour la cantine des élèves. Un agent en CDD pour 35 h par semaine sera recruté à partir du 14 septembre, jusqu'au 31 décembre, pour remédier à un arrêt maladie.

Urbanisme – rétrocession. L'achèvement des travaux du lotissement de la Rainerie, réalisés par Lotir 37 et leur conformité, permet sa rétrocession à la commune qui intègre 1.947 m² à son domaine public. À charge pour elle d'entretenir les trottoirs, massifs végétalisés et les places de stationnements visiteurs devenus publiques.

Préemption de parcelle. Il est voté, à l'unanimité, l'acquisition d'une parcelle de 21 m² sur les trois parcelles mise en vente (total de 473 m²). L'édile précise « *la réalisation, à terme, d'un linéaire de parking sécurisé* », les terrains étant déjà utilisés en place de stationnement.

Marché de producteurs locaux. L'emplacement mensuel est maintenu à 10 € pour les commerçants réguliers et à 30 € pour les camions d'outillage.

Éclairage public. Pour veiller à la sécurité de tous, la plage horaire d'éclairage publique est augmentée de deux heures soit jusqu'à 22 h. Une dépense estimée par le SIEL (syndicat d'énergie) à 1 € par jour par habitant.

Informations diverses. Journées du patrimoine : samedi 19 septembre ; visite de l'église ; visite guidée de Semblançay par l'association de sauvegarde du patrimoine de Semblançay ; visite libre des jardins et de la chapelle du château du Dolbeau. Samedi 19 et dimanche 20 septembre : exposition artistique au château du Grand Launay et visite libre du jardin de sculptures.